s'en exempter à prix d'argent. La nation ne sera plus défendue par une armée à qui l'on cherchera, par tous les moyens, à inspirer des sentiments en opposition avec les siens; elle se défendra elle-même par tout ce qu'il y a en elle de jeune et de vigoureux, et elle sera invincible.

EXONÉRÉ, ÉE (è-gzo-né-ré) part. passé du v. Exonérer. Déchargé; affranchi de certains droits : *Un contribuable* EXONÉRÉ. *Des marchandises* EXONÉRÉES *des droits d'entrée.*

EXONÉRER v. a. ou tr. (è-gzo-né-ré — lat. *exonerare*, décharger, mot formé de *ex*, hors, et *onus*, fardeau, qui est peut-être allié au grec *onos*, âne, appartenant à la même famille que le latin *asinus*. Outre l'étymologie sémitique indiquée par Pictet pour les divers noms aryens de l'âne, on pourrait peut-être rattacher le grec *onos* et le latin *onus* à la racine sanscrite *an*, souffler; mais ce rapprochement est bien hypothétique). Décharger, dispenser d'une charge totalement ou en partie : EXONÉRER *des contribuables.* ‖ Affranchir de certains droits : EXONÉRER *le transport de certaines marchandises.* EXONÉRER *des marchandises des droits de douane.* ‖ Dispenser du service militaire, moyennant une contribution payée à l'Etat : EXONÉRER *des jeunes gens appelés par le sort.*

— Fig. Soustraire à une obligation, dispenser de quelque chose : *On ne saurait* EXONÉRER *les hommes de toute responsabilité.* (De Rémusat.)

S'exonérer v. pr. Se décharger, se soustraire à une charge : S'EXONÉRER *d'une dette.* ‖ Se dispenser du service militaire : *La conscription pèse surtout sur le peuple, tandis que les classes aisées* S'EXONÈRENT *à prix d'argent.* (Proudh.)

— Fig. Se soustraire à une obligation : *Nul ne peut* S'EXONÉRER *du soin de sa réputation.* ‖ Soulager à soi : S'EXONÉRER *la conscience d'un scrupule qui la tourmentait.*

EXONGUICULÉ, ÉE adj. (è-gzon-ghui-ku-lé — du lat. *ex*, préf. privat.; *unguis*, ongle). Zool. Qui n'a pas d'ongles.

EXONIROSE s. f. (è-gzo-ni-ro-se — du gr. *ex*, hors de; *oneiros*, songe). Méd. Pollution qui se produit dans un rêve. ‖ On dit moins bien EXONEIROSE.

EXOPHLÉBITE s. f. (è-gzo-flé-bi-te — du gr. *exô*, en dehors, et de *phlébite*). Pathol. Inflammation de la tunique extérieure des veines.

EXOPHTHALME s. m. (è-gzo-ftal-me — du gr. *exô*, en dehors; *ophthalmos*, œil). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant sept espèces, qui toutes paraissent être originaires des Antilles. ‖ Syn. de CAMPYLE, autre genre d'insectes.

EXOPHTHALMIE s. f. (è-gzo-ftal-mî — du gr. *exô*, en dehors; *ophthalmos*, œil). Chir. Maladie qui pousse l'œil hors de son orbite et détermine sa sortie complète ou partielle. ‖ On dit aussi EXORBITISME.

EXOPHYLE s. f. (è-gzo-fi-le — du gr. *exô*, en dehors; *phulê*, race). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, formé aux dépens des ophiures.

EXOPLECTRE s. m. (è-gzo-plè-ktre — du gr. *exô*, en dehors; *plektron*, éperon). Entom. Genre d'insectes coléoptères trimères, de la famille des coccinelles, comprenant une dizaine d'espèces, toutes américaines : *Les* EXOPLECTRES *sont de petite taille.* (Chevrolat.)

EXOPROSOPE s. m. (è-gzo-pro-so-pe — du gr. *exô*, en dehors; *prosôpon*, face). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la tribu des bombyliers, comprenant environ quatre-vingts espèces, dont un petit nombre appartiennent à l'Europe : *Les* EXOPROSOPES *sont supérieurs aux autres bombyliers par le développement des antennes.* (Desmarets.)

EXOPS s. m. (è-gzopss — du gr. *exô*, en dehors; *ops*, œil). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des malacodermes, tribu des clairons, dont l'espèce type est propre au Chili et au Pérou.

EXOPTILE adj. (è-kzo-pti-le — du gr. *ex*, hors de; *ptilon*, petite plume). Bot. Se dit de l'embryon végétal dont la plumule est sortie du coléoptile.

EXOQUE s. m. (è-gzo-ke — du gr. *exochos*, proéminent). Entom. Genre d'insectes hyménoptères térébrants, de la famille des ichneumons, comprenant quelques espèces qui habitent l'Europe : *Les* EXOQUES *se distinguent des tryphons par leur tête courte et large.* (Duponchel.)

EXORABLE adj. (è-gzo-ra-ble — lat. *exorabilis*; du préf. *ex*, et de *orare*, prier). Qu'on peut fléchir par la prière; qui cède aux supplications : *Vainqueur* EXORABLE. *Voilà quel est le peuple : violent, mais* EXORABLE; *excessif, mais généreux.* (Mirab.) *Amateur de la guerre, mais sachant contenir son ardeur, Attila était sage au conseil,* EXORABLE *aux suppliants, propice à ceux dont il avait reçu la foi.* (Chateaub.)

— Fig. Qui change, qui peut changer en bien : *Rendre le destin* EXORABLE.

— Antonyme. Inexorable.

EXORBITAMMENT adv. (è-gzor-bi-ta-man — rad. *exorbitant*). Néol. D'une façon exorbitante, excessive, outrée : *Un homme* EXORBITAMMENT *égoïste.*

EXORBITANCE s. f. (è-gzor-bi-tan-se — rad. *exorbitant*). Néol. Caractère de ce qui est exorbitant : *L'*EXORBITANCE *des prétentions d'un vendeur.* ‖ Chose exorbitante, énormité; prétention exorbitante : *Les* EXORBITANCES *des partis vainqueurs provoquent les réactions.*

EXORBITANT, ANTE adj. (è-gzor-bi-tan, an-te — du préf. *ex*, et de *orbite*). Tout à fait excessif, sortant complétement des bornes convenables, naturelles ou ordinaires : *Demander un prix* EXORBITANT. *Soutenir des propositions tout à fait* EXORBITANTES. *Rien n'est plus contraire à la nature que le partage inégal des biens, l'opulence* EXORBITANTE *des uns et la pauvreté affreuse des autres.* (Fén.)

— Syn. **Exorbitant, démesuré, immodéré**, etc. V. DÉMESURÉ.

— Antonymes. Modéré, raisonnable, suffisant.

EXORBITISME s. m. (è-gzor-bi-ti-sme — du préf. *ex*, et de *orbite*). Méd. V. EXOPHTHALMIE.

EXORCISATION s. f. (è-gzor-si-za-si-on — rad. *exorciser*). Action d'exorciser. ‖ Peu usité.

EXORCISÉ, ÉE (è-gzor-si-zé) part. passé du v. Exorciser. Chassé par des exorcismes : *Des démons, des esprits* EXORCISÉS. ‖ Soumis à des exorcismes, pour être délivré du démon : *Un possédé* EXORCISÉ. ‖ Soustrait par des prières spéciales à l'influence du démon : *De l'eau* EXORCISÉE. *Du sel* EXORCISÉ.

— Fig. Conjuré, chassé, banni : *Le démon du jeu, un instant* EXORCISÉ *par le pur amour, le reprend bientôt plus furieusement que jamais.* (P. de Saint-Victor.)

EXORCISER v. a. ou tr. (è-gzor-si-zé — lat. *exorcizare*, gr. *exorkizein*, littéralement chasser par des conjurations; de *ex*, hors, et *orkos*, serment, mot venu de *erkein*, lier, presser, dont l'origine est incertaine). Conjurer, chasser par des prières, en parlant du démon : EXORCISER *les démons, les esprits.* ‖ Soumettre à des exorcismes, délivrer du démon : EXORCISER *un possédé.* EXORCISER *un catéchumène.* EXORCISER *une chambre.*

— Par anal. Conjurer, chasser par des prières, en parlant d'êtres ou d'accidents nuisibles : EXORCISER *la grêle, la tempête. L'Eglise* EXORCISE *les lieux et les personnes obsédés par les démons; elle* EXORCISE *aussi les orages, les animaux malfaisants, pour les empêcher de nuire aux biens de la terre.* (Glaize.)

— Par ext. Soustraire à l'influence du démon, en parlant d'un objet qu'on peut consacrer à un usage religieux : EXORCISER *du sel, de l'eau, de l'huile, du feu.*

— Absol. : *Le clergé grec marie, il baptise, il enterre, il* EXORCISE, *moyennant finance.* (E. About.)

EXORCISEUR s. m. (è-gzor-si-zeur — rad. *exorciser*). Celui qui fait des exorcismes.

EXORCISME s. m. (è-gzor-si-sme — gr. *exorkismos*; de *exorkizein*, exorciser). Cérémonie dont l'Eglise se sert pour chasser le démon : *Faire des* EXORCISMES *sur un possédé, sur un catéchumène.* ‖ Prières destinées à conjurer des êtres ou des objets malfaisants : *Faire des* EXORCISMES *contre les guêpes, contre la grêle, etc.* ‖ Prières par lesquelles on soustrait à l'influence du démon des objets que l'on veut consacrer au culte : *Faire des* EXORCISMES *sur le sel.*

— Encycl. On ne peut parler d'*exorcisme* sans dire quelques mots des possédés ou de la possession. Pour des gens pénétrés de l'idée qu'il y avait des esprits, des démons répandus partout et qui causaient dans la nature la plupart des perturbations, certaines maladies dont les phénomènes paraissent étranges et bizarrement effrayants, comme la folie, l'épilepsie, la rage, la catalepsie, l'hystérie, etc., devaient immanquablement passer pour l'ouvrage des démons qui se seraient introduits et logés dans le corps des malades. C'est, en effet, ce qui eut lieu durant toute l'antiquité et tout le moyen âge. De là à considérer comme des effets des mêmes causes les passions violentes et les actions qui s'ensuivaient il n'y avait qu'un pas à faire, et une secrète logique y poussait. Homère, dans l'*Odyssée*, parlant d'un homme en proie à une maladie violente, dit qu'un démon cruel le tourmente; et quand il représente ailleurs les mauvaises actions des hommes comme le résultat d'une folie envoyée par les dieux, il faut entendre une possession à peu près pareille. Aristophane appelle la fureur cacodémonie. Démoniser est son terme pour signifier extravaguer. A Rome, mêmes croyances; on appelait le fou *larvarum plenus, larvatus*. L'*exorcisme* destiné à délivrer le possédé, fou, épileptique, etc., consistait également à Rome, et dans la Grèce, en des purifications, des sacrifices accompagnés de certaines formules sacramentelles. Les purifications se faisaient par des aspersions et des fumigations avec des plantes odoriférantes ou narcotiques. Les prêtres, ou même simplement des personnes vertueuses, se chargeaient d'exorciser, ce qui s'appelait alors *periagnizein, perikathairein* en grec, et en latin *expiare*. Les Egyptiens croyaient surtout à la possession par les esprits des morts. Ils prononçaient des paroles sacramentelles et aspergeaient du suc de certaines plantes la maison du possédé, afin de la délivrer de l'esprit. Les Perses pensaient que les dews, les mauvais esprits de leur mythologie, tournaient toujours autour des hommes pour s'introduire dans leur corps; ils les écartaient par des prières. Mêmes croyances chez les Indous, qui, du reste, les professent encore. Le nombre de ceux qui exercent aujourd'hui parmi eux la profession sainte d'exorciste est très-considérable; car on tient toujours pour possédés les hommes en proie aux maladies nerveuses. Les exorcistes prétendent les guérir en récitant des prières *ad hoc* appelées *mantras*. Les bouddhistes ont absolument les mêmes préjugés. A Ceylan, au Thibet, les *exorcismes* ne sont pas moins communs que dans l'Indoustan. La Chine elle-même a sa démonologie et, partant, croit aussi à la possession. Les missionnaires, dont la véracité est, il est vrai, un peu suspecte, disent qu'aucun peuple n'est plus crédule que les Chinois en matière de revenants et d'*exorcismes*. Ils attribuent à une influence démoniaque la moindre altération de la santé. Les musulmans ne sont pas plus raisonnables que les bouddhistes, les brahmanites et les Chinois. Alfred Maury rapporte quelques détails curieux sur les *exorcismes* pratiqués par les musulmans (*Hist. de la magie*, p. 301). « L'exorciseur écrit une sentence du Coran sur un papier ou sur un vase. Dans le premier cas, il suspend le papier au dos ou à la tête du malade; dans le second, il fait boire à celui-ci l'eau dont le vase a été rempli. » Voilà pour un malade quelconque. Voici pour le fou : « Dès que l'aliéné est sorti de son accès de fureur, dès que quelque apparence de raison commence à entrer dans ses paroles, l'exorciste l'interroge en vue de connaître quel démon le possède; il demande à l'esprit malin d'où il vient, quand il compte partir, ce qu'il veut faire ainsi logé dans le corps du démoniaque. Le possédé répond-il à ces questions, on en tire un augure favorable, on y voit un indice que le démon est disposé à capituler........ Quelquefois on met une perruque préparée *ad hoc* sur la tête du possédé, et, quand celui-ci vient à tomber dans son accès de fureur, ce qui est pris pour un indice du départ du démon, on arrache une poignée de cheveux de la perruque, que l'on introduit dans une bouteille, laquelle est ensuite bien bouchée; le diable se trouve ainsi pris. » Les Juifs ne se distinguaient nullement à cet égard du reste de l'Orient; ils croyaient, eux aussi, aux démons et aux *exorcismes*. Ils avaient un certain nombre de formules réputées irrésistibles pour chasser les mauvais esprits, et ces formules, l'opinion populaire les attribuait à Salomon, dont elle faisait ainsi le prince des magiciens.

Jésus-Christ partagea l'opinion généralement admise parmi ses concitoyens. Tout le monde connaît cet épisode de sa vie, qui est rapporté par saint Luc : un maniaque, possédé d'une légion de démons, se présente à lui; il exorcise le maniaque, chasse les démons et les force d'entrer dans les corps d'un troupeau de pourceaux, qui deviennent aussitôt furieux. Les Evangiles rapportent plusieurs autres traits du même genre. Jésus-Christ transmit à ses disciples le pouvoir d'exorciser les démons; et ils en usèrent souvent, disent les anciens apologistes de la religion catholique, qui font même de l'exercice prétendu de ce pouvoir une des plus fortes preuves de la vérité de la religion. Comme l'Eglise a reçu à perpétuité tous les pouvoirs qu'avait son fondateur même, naturellement elle a eu de tout temps, elle a encore le pouvoir d'exorciser; seulement elle ne s'en sert guère de nos jours; mais elle s'en est servie fréquemment jusqu'en 1789. On distinguait alors les *exorcismes* ordinaires et les extraordinaires. Les premiers étaient ceux qu'on faisait avant d'administrer le baptême, et les autres, ceux qui avaient pour but de délivrer un possédé, d'écarter un orage ou de faire périr un animal nuisible. L'*exorcisme* du baptême fut institué dès les premiers siècles. On ne baptisait alors que des hommes faits ou des adultes, des personnes qui, par conséquent, étaient restées plus ou moins longtemps sous le pouvoir des démons. Avant de consacrer ces personnes à Dieu, il fallait bien chasser de leur corps les démons qui pouvaient s'y trouver; cette opération était alors dévolue à des clercs inférieurs qui s'appelaient, à cause de cela, les exorcistes; ils formaient même un degré dans la hiérarchie des ordres. V. EXORCISTE.

Bergier croit que, dans l'origine, les *exorcismes* du baptême furent institués pour les adultes qui avaient vécu dans le paganisme et qui avaient été souillés par des consécrations, des invocations, des sacrifices offerts aux démons. On en conserva la pratique pour le baptême des enfants, parce qu'il y avait là un témoignage de la croyance au péché originel, dont la souillure suffit pour placer les enfants sous la puissance du démon; mais le prêtre qui confère le baptême est aussi chargé de faire les *exorcismes* préparatoires; il n'y a plus d'exorcistes pratiques.

Les *exorcismes* extraordinaires avaient lieu, comme nous l'avons dit, quand il s'agissait de délivrer du démon un possédé, et aussi d'écarter un orage, de chasser un animal nuisible; car les orages, dans l'esprit des fidèles d'alors, étaient le fait des démons; les animaux nuisibles étaient des démons mêmes qui avaient pris cette forme, ou tout au moins ils étaient suscités par le diable.

Comme les chrétiens s'imaginaient que les démons étaient répandus dans l'atmosphère à la façon « des animaux microscopiques » et qu'ils pouvaient pénétrer partout, la formule d'*exorcisme* nommait, autant que possible, tous les endroits où le démon pouvait essayer de se cacher pour se soustraire au pouvoir de l'adjurateur. Voici l'une de ces formules : *Exi, anathema, non remaneas nec abscondaris in ulla compagine membrorum aut flatu ejus, nec in ullo angulo domus ejus, neque per ullum augmentum aut calliditatem te celare præsumas, neque quæ sunt ejus contingas aut obsideas, non vestimenta ejus, non pecora, non jumenta, sed catenatus et refrænatus p. J. C. exsul effugias.* Celle-ci montre qu'on prenait soin quelquefois, en chassant du corps du possédé le démon, de lui interdire d'avance sa maison, ses habits, ses bêtes; on connaissait le démon et ses subterfuges; on prenait ses précautions pour qu'il n'esquivât pas le commandement de l'exorciste par une fausse sortie.

On exorcisait, avons-nous dit, les hommes, les bêtes et les éléments; mais on exorcisait encore bien d'autres choses par précaution : on exorcisait chaque localité avant d'y célébrer aucune cérémonie de la religion; on exorcisait le pain, le vin, tous les aliments, les meubles, les ustensiles, etc. Seulement, en des cas pareils, l'*exorcisme* consistait en un signe de croix fait sur l'objet, en quelques gouttes d'eau bénite dont on l'aspergeait. Ces *exorcismes* se pratiquent encore dans une multitude d'occasions. On voit que le signe de la croix, la bénédiction et d'autres cérémonies, qu'on prend généralement pour de pures prières, ont eu, au moins pendant longtemps, un caractère mixte. Elles étaient des conjurations autant que des prières et partaient d'un esprit aussi préoccupé du diable que de Dieu, pour ne pas dire plus. La comparaison de la magie ancienne ou moderne avec le catholicisme fait voir parfois celui-ci sous un jour inattendu. Comme le fait très-bien remarquer M. Alfred Maury, le catholicisme est tout pénétré de magie; c'est de la magie au nom de Dieu, de la bonne magie, de la magie blanche tant qu'on voudra, mais c'est de la magie. Au lieu de conjurer les tempêtes par des sortilèges, dit Alfred Maury (*Hist. de la magie*, p. 155), les chrétiens le faisaient en présentant la croix aux quatre points cardinaux et en jetant de l'eau bénite. La procession et les prières connues sous le nom de *rogations* sont un *exorcisme*. Le signe de croix, l'eau bénite, les *agnus Dei* employés contre la foudre, la grêle, le feu ou l'eau sont des *exorcismes*. Et les scapulaires, ajouterons-nous, les médailles bénites, les images saintes qu'on porte sous la chemise ne répondent-ils pas aux amulettes usitées dans la magie de tous les peuples?

EXORCISTE s. m. (è-gzor-si-ste — rad. *exorciser*). Personne qui exorcise, qui conjure le démon : *Epiphane parle des* EXORCISTES *de la primitive Eglise, espèces de diacres qui conjuraient les démons.* (Famin.) ‖ Ecclésiastique qui a reçu le troisième ordre mineur et dont les fonctions étaient autrefois de chasser les démons.

— Hist. relig. Juif qui chassait les démons par des prières attribuées à Salomon.

— Encycl. L'*exorciste* occupe encore aujourd'hui le troisième rang dans les quatre ordres mineurs que reconnaît l'Eglise catholique, bien que ses fonctions n'aient plus d'objet depuis longtemps. L'évêque confère cet ordre en mettant entre les mains de celui qui a déjà été élevé au rang de lecteur le livre des exorcismes, en lui disant : « Recevez, gardez dans votre mémoire, et ayez le pouvoir d'imposer les mains sur les énergumènes, tant catéchumènes que baptisés. » Puis il prononce des prières pour supplier Dieu d'accorder à l'impétrant les grâces nécessaires à ses nouvelles fonctions. « Il n'y a plus que les prêtres, dit Fleury, qui fassent les fonctions d'*exorcistes*; encore ce n'est que par commission particulière de l'évêque. Cela vient de ce qu'il est rare qu'il y ait des possédés et qu'il se commet quelquefois des impostures, sous prétexte de possession du démon; ainsi il est nécessaire de les examiner avec beaucoup de prudence. Dans les premiers temps, les possessions étaient fréquentes, surtout entre les païens, et, pour marquer un plus grand mépris de la puissance des démons, on donnait la charge de les chasser à un des plus bas ministres de l'Eglise. C'étaient eux aussi qui exorcisaient les catéchumènes. Les fonctions des *exorcistes*, suivant le pontifical, sont d'avertir le public que ceux qui ne communient point fassent place aux autres, de verser l'eau pour le ministère, d'imposer les mains sur les possédés. Le pontifical leur recommande d'apprendre les exorcismes par cœur. »

Ce fut seulement le quatrième concile de Carthage qui s'occupa spécialement de régler la cérémonie de l'ordination des *exorcistes*. Pendant les trois premiers siècles de l'ère chrétienne, tout chrétien exorcisait non-seulement les autres chrétiens qui étaient possédés du démon, mais encore les païens qui venaient l'en prier. C'est ce que nous apprend un curieux passage de Tertullien : « Sans les chrétiens, dit-il, qui arracherait

vos âmes et vos corps à ces ennemis cachés qui ravagent tout? Je parle des démons qui vous obsèdent et que nous chassons de vous, sans vous demander ni récompense ni salaire. Pour notre vengeance, il nous aurait suffi de vous laisser seulement en la possession libre des esprits immondes, et vous, oubliant le bienfait d'une telle protection, vous avez mieux aimé traiter en ennemis des gens qui non-seulement ne vous font pas de mal, mais encore qui vous sont nécessaires; ennemis, si vous voulez, mais non des hommes, dites plutôt de l'erreur. » Nous venons de dire que, dans les premiers siècles, les simples chrétiens exorcisaient; mais, la foi diminuant toujours d'intensité, et l'erreur, la crédulité allant toujours en augmentant par suite de l'ignorance, il y eut un ordre spécial d'*exorcistes*. Un curieux et fort ancien document, que nous fournit la *Vie de sainte Euphrasie*, indique le cérémonial, fort simple d'ailleurs, que suivait l'*exorciste*. Cette sainte, exorcisant un énergumène, menaça le démon en ces termes : « Si je saisis le bâton de l'abbesse, je te flagellerai. » Or, comme le démon résistait et ne voulait point sortir, Euphrasie, prenant le bâton de l'abbesse, lui dit : « Sors. » Et il sortit. *Nam si sumo baculum abbatissæ, flagellabo te. Cæterum resistente dæmone et exire nolente, sumens Euphrasia abbatissæ baculum dixit ei : Exi;* » *et exiit.* Ce récit est du temps de Théodoric. On voit de quelle façon on exorcisait : on prenait un bâton et on menaçait le démon d'une bonne volée. On lui disait : Sors; et il sortait. Ce n'était pas plus difficile. Le bâton jouait dans cette circonstance le rôle de la clef de Salomon. Franchement, il fallait que les croyants de cette époque eussent une forte dose de naïveté.

Il ne faudrait pas croire que cette idée de possession du démon ne fût répandue au moyen âge que parmi le peuple; l'erreur serait grande : un grand nombre d'artistes nous ont retracé des scènes d'exorcisme avec trop de candeur et de bonne foi pour qu'on puisse douter un seul instant de leurs convictions religieuses à cet égard.

Saint Pierre, ainsi que Marcellin, martyrs sous Dioclétien et Maximien, en 302, sont les deux plus anciens *exorcistes* chrétiens que l'histoire connaisse. Paulin nous apprend que saint Félix, après avoir été lecteur, fut chargé de faire l'office d'*exorciste*. Nous voyons dans la *Vie de saint Martin* que saint Hilaire ordonna *exorciste* ce saint évêque. Cette *Vie* est due à Sulpice Sévère, écrivain ecclésiastique digne de foi. Nous avons, outre ces témoignages, de nombreux monuments épigraphiques qui nous ont conservé le souvenir de quelques *exorcistes*. Dans un cimetière de Chiusi, en Toscane, l'abbé Cavedoni a découvert l'épitaphe d'un *exorciste* appelé Sentius Respectus. Malheureusement ce monument ne nous donne aucune date; on ne peut en effet lire que ces mots

SENTIVS RESPECTVS EXORC...

M. Boldetti en cite un autre qui ne nous donne pas plus de renseignements que celui de l'abbé Cavedoni. Celui-ci s'appelle Petronius : PETRONIVS EXORCISTA.

Mais le plus complet des monuments épigraphiques concernant les *exorcistes* est celui que nous donnent Gruter et Muratori dans leur savant recueil :

BASSILIANVS. AESSORCISTA ‖
COIVGI. BENEMERENTI. IN. PACE.

Ajoutons à cette liste de noms d'*exorcistes* transmis par l'épigraphie celui de MACEDONIVS, publié par Marang dans ses *Actes des saints*.

Quelquefois les artistes nous ont représenté des scènes entières d'exorcisme. C'est ainsi que, sur un *nymphæum* de Pisaure, nous voyons un clerc, une croix à la main, qui exorcise un homme tout nu placé devant lui et qui s'agite dans les convulsions que lui occasionne la possession du démon. M. Ponet nous a conservé une fresque qui représente, avec saint Marcellin et saint Pollien, Pierre l'*exorciste*. Paciandi, dans son traité *De balneis sacris christianorum*, nous a donné le dessin d'une cérémonie complète, telle qu'elle se pratiquait au XIIe et au XIIIe siècle. Sous le nº 645, fonds latin de la Bibliothèque nationale de Paris, on voit une belle miniature représentant une scène d'exorcisme. Elle est tirée d'un sacramentaire de Metz. V. EXORCISME.

EXORDE s. m. (è-gzor-de — lat. *exordium*; du préf. *ex*, et de *ordiri*, commencer). Rhétor. Première partie d'un discours, dans laquelle on prépare l'auditoire par un coup d'œil jeté sur l'ensemble du sujet, ou par quelques considérations ou exhortations préliminaires : *Faire un long* EXORDE. *Commencer son* EXORDE. *Demeurer court au milieu de son* EXORDE. *Un* EXORDE *doit être simple et sans affectation; cela est aussi vrai dans la poésie que dans les discours oratoires.* (Boil.) *Tout discours a son* EXORDE, *comme toute pièce de théâtre a son exposition.* (A. Didier.)

— Par ext. Entrée en matière, début, premières paroles :

..... Un jour, le père ainsi m'aborde :
« Ça, voisin, me dit-il, tu me plais. » — Bon *exorde!*
PONSARD.

‖ Préparation, précautions que l'on prend avant de commencer : *Moi, je commence toujours sans* EXORDE. *Ce ne fut pas sans* EXORDE *qu'il se décida à dire ce qu'il voulait.*

— *Exorde ex abrupto*, Brusque entrée en matière, manière de débuter dans laquelle on s'affranchit de l'espèce de timidité ou de calme qu'on affecte d'ordinaire au commencement d'un discours. ‖ Brusque début en quelque genre que ce soit : *Il commença par lui donner un soufflet; cela s'appelle en rhétorique un* EXORDE EX ABRUPTO.

— Antonyme. Péroraison.

— Encycl. L'*exorde*, étant le début du discours, en est peut-être par cela même la partie la plus importante; on sait, en effet, quelles conséquences entraînent souvent les premières impressions. L'*exorde* ayant pour objet de préparer les auditeurs à écouter favorablement celui qui leur parle et de leur donner une idée sommaire de la matière du discours, l'orateur ne saurait trop s'appliquer à fixer l'attention de son auditoire, à lui inspirer de l'intérêt pour la cause qu'il défend et de la bienveillance pour sa personne. C'est ce que Cicéron, ce grand maître dans l'art de la parole, conseille expressément : *Si auditorem fecerit benevolum, attentum, docilem...* Il insiste sur cette idée, car il dit encore ailleurs : *Sumuntur autem exordia trium rerum gratia : ut amice, ut intelligenter, ut attente audiamur.* « Nous employons l'*exorde* dans un triple but : afin qu'on nous écoute avec *bienveillance*, avec *intelligence*, avec *attention*. » L'orateur atteindra ce triple résultat en donnant à ses auditeurs une bonne opinion de son caractère, en les intéressant en sa faveur par sa probité, sa franchise, sa modestie; en un mot, par ce que les rhéteurs appellent les *mœurs oratoires*. La franchise surtout doit caractériser l'*exorde* : « Athéniens, s'écriait un jour Démosthène en commençant sa harangue, Athéniens, je voudrais vous plaire, mais j'aime mieux vous sauver. »

« L'orateur mettra encore l'auditeur ou le juge dans ses intérêts, s'il donne une idée avantageuse de ceux qu'il défend et s'il les représente exempts de haine, d'injustice, d'opiniâtreté (Cicér., *De orat.*, II, 43). C'est avec des couleurs opposées qu'il doit peindre ses adversaires, pour peu que leur conduite et leur caractère donnent lieu à la censure. Mais qu'il prenne garde de montrer de la passion, et de manquer aux égards qui sont dus aux talents, au rang, à la naissance. Ses plaintes doivent être justifiées par la nécessité de défendre ses clients. Plus il usera de ménagement, plus sa modération lui conciliera les esprits et tournera au désavantage de ses adversaires. » (Leclerc.)

Aussi a-t-on voulu faire une loi à l'orateur de se montrer timide dans l'*exorde*; mais cette timidité ne doit annoncer que la défiance de soi-même et non pas de sa cause. Cette distinction, les grands orateurs l'ont parfaitement comprise et mise en pratique; lorsqu'ils ont eu leur honneur et leur dignité à défendre, ils ont su, en parlant d'eux-mêmes, garder un sage milieu entre le respect qu'un accusé doit à ses juges et la confiance que doit lui inspirer leur intégrité. Démosthène n'a jamais failli à cette règle; on ne saurait trop admirer avec quelle mesure il a su et se défendre et se louer dans son fameux discours *Sur la couronne*, où le sujet lui imposait cette double et difficile tâche. Cependant Cicéron, en général, ne pèche pas par excès de modestie dans ses *exordes*; on sait que c'était là sa moindre vertu. Mais il ne faut pas perdre de vue qu'il avait vieilli dans les luttes de la tribune, rendu d'éclatants services à la république, qu'il était chargé d'honneurs, vénéré du peuple et écouté du sénat comme un oracle. En répondant aux insultes d'un ennemi, le *Père de la patrie* pouvait le prendre sur un ton plus haut que Démosthène, qui n'avait ni le même crédit chez les Athéniens, ni le même caractère de grandeur et de dignité.

L'orateur ne saurait donc trop s'attacher, dans son *exorde*, à se concilier les dispositions bienveillantes de son auditoire, car cette première impression peut être décisive. Ovide nous en présente un exemple frappant dans les plaidoyers qu'il met dans la bouche d'Ajax et d'Ulysse se disputant les armes d'Achille devant l'assemblée des chefs de la Grèce. Ajax, furieux, emporté, grossier même, réclame ce noble héritage, l'insulte à la bouche et blesse même ses juges :

Ajax se lève, Ajax, intrépide guerrier,
Orgueilleux possesseur d'un vaste bouclier.
Emporté malgré lui par sa fougue sauvage,
Du geste et des regards attestant le rivage,
Et le port de Sigée, et la flotte, et la mer,
Les bras levés au ciel, il dit : « O Jupiter!
C'est devant les vaisseaux que la Grèce s'assemble,
Et c'est Ulysse et moi que l'on compare ensemble!
Le lâche! qu'ont vu fuir nos vaisseaux menacés
Devant les feux d'Hector que j'ai seul repoussés!
Ulysse est sûr de lui quand Ulysse harangue :
Ma force est dans mon bras, la sienne est dans sa [langue.
J'appris aux champs de Mars le grand art des héros,
Et n'ai point, comme lui, la science des mots.
Mais qu'en ai-je besoin? Dois-je exposer l'histoire
Des exploits qu'ils ont vus aux témoins de ma gloire?
C'est à lui de vanter des exploits moins connus,
Dont lui seul fut témoin, que la nuit seule a vus... »

L'effet assuré de ces injures et de ces fanfaronnades est d'indisposer un auditeur. Voyons maintenant et écoutons Ulysse; quelle différence de maintien et de langage!

Ulysse se présente; on écoute, on se tait.
D'abord les yeux baissés, orateur plus modeste,
Quelque temps, sans parler, il compose son geste.
Puis regardant les chefs et tout ce grand concours,
Il commence, et la grâce embellit son discours :
« O Grecs! si du destin la loi dure et sévère
A vos vœux comme aux miens eût été moins contraire,
On ne nous verrait point, ambitieux rivaux,
Nous disputer l'honneur d'hériter d'un héros.
Nous jouirions d'Achille, Achille de ses armes;
Mais puisque, condamnés à lui donner des larmes,
Ses beaux jours par le ciel nous furent enviés,
(Ulysse essuie alors des pleurs étudiés)
Qui donc aura des droits à l'armure d'Achille
Plus que celui-là même à qui l'on doit Achille?... »
(*Métam.*, liv. XIII; trad. de Saint-Ange.)

On voit ici avec quel art profond Ulysse sait se concilier la bienveillance et l'attention de son auditoire. Le prix de la valeur fut décerné à l'éloquence. Ce n'est certes pas qu'Ovide s'y soit mépris, mais il a voulu mettre en opposition Ajax, héros intrépide et brutal, avec Ulysse, le plus rusé et le plus éloquent des hommes.

L'*exorde*, pour se faire écouter avec attention, doit éviter plusieurs défauts dans lesquels tombent souvent les orateurs vulgaires. Trop long, il fatigue promptement l'auditoire que n'intéresse pas encore le développement du sujet. En général, il faut que l'*exorde* soit court et simple : on ne saurait trop se hâter d'aborder le vif de la question. Cependant, il doit être proportionné au sujet, comme le vestibule à l'édifice.

« Dans la plaidoirie moderne, les causes civiles sont rarement susceptibles d'*exordes* développés. La haute éloquence n'y peut trouver sa place que dans les causes politiques ou criminelles. Chez les nations où la tribune est ouverte, la discussion des affaires appelle l'orateur au fait; l'*exorde* y tiendrait trop d'espace, et ses modèles sont plutôt dans Thucydide et Tite-Live que dans Démosthène et Cicéron.

» Le grand appareil de l'*exorde* paraît réservé aujourd'hui à l'éloquence de la chaire : c'est en effet là qu'il se montre avec l'éclat qu'il eut jadis dans la tribune, mais par des moyens différents. Le personnel en est exclu; ses relations sont du ciel à la terre, de l'homme à Dieu, de la morale à la religion et du sujet à l'auditoire, avec une austérité simple et sans aucun mélange d'artifice et d'adulation. L'orateur s'y attache surtout au développement du texte qu'il a choisi et à son application, soit au sujet qu'il veut approfondir, soit à la personne qu'il doit louer et qu'il présente pour modèle. » (Em. Lefranc.)

Bourdaloue et Fléchier nous offrent en ce genre deux *exordes* qui sont restés des chefs-d'œuvre classiques. Le premier, prêchant le jour de Pâques devant Louis XIV, commença ainsi son sermon :

« *Respondens autem angelus, dixit mulieribus : nolite expavescere : Jesum quæritis Nazarenum, crucifixum : surrexit, non est hic; ecce locus ubi posuerunt eum.* (St Marc, ch. XVI.)

» Sire, ces paroles sont bien différentes de celles que nous voyons communément gravées sur les tombeaux des hommes. Quelque puissants qu'ils aient été, à quoi se réduisent ces magnifiques éloges qu'on leur donne et que nous lisons sur ces superbes mausolées que leur érige la vanité humaine? A cette triste inscription : *Hic jacet;* ce grand, ce conquérant, cet homme tant vanté dans le monde, est ici couché sous cette pierre et enseveli dans la poussière, sans que tout son pouvoir et toute sa grandeur l'en puissent tirer. Mais il en va bien autrement à l'égard de Jésus-Christ. A peine a-t-il été enfermé dans le sein de la terre, qu'il en sort le troisième jour, victorieux et tout brillant de lumière, en sorte que ces femmes pieuses qui le viennent chercher, et qui, ne le trouvant pas, en veulent savoir des nouvelles, n'en apprennent rien autre chose sinon qu'il est ressuscité et qu'il n'est plus là : *Non est hic.* Voilà, selon la prédiction et l'expression d'Isaïe, ce qui rend son tombeau glorieux : *Et erit sepulcrum ejus gloriosum* (Is., XI). Au lieu donc que la gloire des grands du siècle se termine au tombeau, c'est dans le tombeau que commence la gloire de ce Dieu-Homme. C'est là, c'est, pour ainsi parler, dans le centre même de la faiblesse qu'il fait éclater toute sa force, et jusque entre les bras de la mort qu'il reprend par sa propre vertu une vie bienheureuse et immortelle. Admirable changement, chrétiens, qui doit affermir son Eglise, qui doit consoler ses disciples et les rassurer, qui doit servir de fondement à la foi et à l'espérance chrétiennes; car tels sont et tels doivent être les effets de la résurrection du Seigneur, comme j'entreprends de vous le montrer dans ce discours. »

On voit avec quel art profond l'auteur sait approprier son *exorde* à la circonstance et concentrer l'attention de l'auditoire sur les développements qu'il va présenter.

L'*exorde* de l'*Oraison funèbre de Turenne* est resté encore plus célèbre; jamais Fléchier n'avait été mieux inspiré : la douleur éclate dès le texte même, et l'expression en est soutenue par un incomparable ton de dignité :

« *Fleverunt eum omnis populus Israel planctu magno, et lugebant dies multos, et dixerunt : Quomodo cecidit potens, qui salvum faciebat populum Israel?*

» Je ne puis, messieurs, vous donner une plus haute idée du triste sujet dont je viens vous entretenir, qu'en recueillant les termes nobles et expressifs dont l'Ecriture se sert pour louer la vie et déplorer la mort du sage et vaillant Macchabée. Cet homme qui portait la gloire de sa nation jusqu'aux extrémités de la terre, qui couvrait son camp d'un bouclier et forçait celui des ennemis avec l'épée; qui donnait à des rois ligués contre lui des déplaisirs mortels, et réjouissait Jacob par ses vertus et ses exploits, dont la mémoire doit être éternelle;

» Cet homme qui défendait les villes de Juda, qui domptait l'orgueil des enfants d'Ammon et d'Esaü, qui revenait chargé des dépouilles de Samarie, après avoir brûlé sur leurs propres autels les dieux des nations étrangères; cet homme que Dieu avait mis autour d'Israël comme un mur d'airain où se brisèrent tant de fois toutes les forces de l'Asie, et qui, après avoir défait de nombreuses armées, déconcerté les plus fiers et les plus habiles généraux des rois de Syrie, venait tous les ans, comme le moindre des Israélites, réparer avec ses mains triomphantes les ruines du sanctuaire, et ne voulait d'autre récompense des services qu'il rendait à sa patrie que l'honneur de l'avoir servie;

» Ce vaillant homme, poussant enfin avec un courage invincible les ennemis qu'il avait réduits à une fuite honteuse, reçut le coup mortel et demeura comme enseveli dans son triomphe. Au premier bruit de ce funeste accident, toutes les villes de Judée furent émues; des ruisseaux de larmes coulèrent des yeux de tous leurs habitants. Ils furent quelque temps saisis, muets et immobiles. Un effort de douleur rompant enfin ce long et morne silence, d'une voix entrecoupée de sanglots que formaient dans leurs cœurs la tristesse, la pitié, la crainte, ils s'écrièrent : « Comment » est mort cet homme puissant qui sauvait le » peuple d'Israël? » A ces cris Jérusalem redoubla ses pleurs; les voûtes du temple s'ébranlèrent; le Jourdain se troubla, et tous les rivages retentirent du son de ces lugubres paroles : « Comment est mort cet homme puis- » sant qui sauvait le peuple d'Israël? »

Certes, cet *exorde* n'est peut-être pas irréprochable comme style; mais il y règne un sentiment de douleur biblique qui le rend admirable.

Parmi les autres défauts que l'orateur doit éviter dans l'*exorde*, nous mentionnerons la banalité, qui fait qu'un *exorde* peut s'accommoder indifféremment à plusieurs sujets; l'inutilité, qui fait qu'un *exorde* n'est qu'un prélude oiseux; la maladresse, qui pousse l'orateur à parler d'une manière inconsciente contre la thèse qu'il se propose d'établir. C'est ainsi qu'Isocrate, habile rhéteur cependant, commençait une de ses harangues par ces paroles : « Puisque le discours a naturellement la vertu de rendre les grandes choses petites et les petites grandes, qu'il sait donner les grâces de la nouveauté aux choses les plus vieilles, et qu'il fait paraître vieilles celles qui sont nouvellement faites, etc. » Quoi de plus maladroit que de représenter comme un pur charlatanisme l'art qu'on va soi-même employer?

Nous aurions bien d'autres vices à signaler dans l'*exorde*; mais l'habileté la plus ordinaire sait les éviter; il n'y a que les orateurs novices qui puissent se laisser prendre à ces lieux communs que dédaignerait un bon élève de rhétorique.

La plupart des rhéteurs ont donné une classification plus ou moins rationnelle des différentes sortes d'*exorde*; ce sont là des divisions arbitraires auxquelles il ne faut attacher aucune signification rigoureuse; elles ne peuvent fournir qu'un simple procédé de méthode. Sous le bénéfice de cette réserve, nous distinguerons quatre sortes d'*exorde* : l'*exorde simple*, l'*exorde insinuant* ou *par insinuation*, l'*exorde pompeux* ou *solennel*, et l'*exorde véhément* ou *ex abrupto*.

— I. L'*exorde simple* se produit dans les causes peu importantes ou d'une clarté si saisissante qu'elles n'ont besoin d'aucun des artifices ordinaires de l'éloquence. Tout détour, toute précaution serait alors superflue et déplacée. Le meilleur parti pour l'orateur est alors d'entrer en matière sans préambule; c'est ce qui a lieu dans la plupart des discours politiques, de même que dans beaucoup d'autres circonstances. Ainsi, dans *Britannicus*, Agrippine voulant se disculper auprès de Néron, aborde presque immédiatement la discussion des faits :

Approchez-vous, Néron, et prenez votre place
On veut sur vos soupçons que je vous satisfasse
J'ignore de quel crime on a pu me noircir;
De tous ceux que j'ai faits je vais vous éclaircir.

Un modèle d'*exorde simple* est celui du plaidoyer que le comte de Lally-Tollendal a consacré à la réhabilitation de la mémoire de son malheureux père. V. ce morceau à notre article JUDICIAIRE (éloquence).

— II. L'*exorde par insinuation* consiste à présenter aux auditeurs, au lieu de l'objet qu'on se propose et pour lequel on leur connaît de la répugnance, un autre objet qui les intéresse, et qui, par ses rapports avec le premier, dispose les esprits à ne point s'irriter et les amène insensiblement aux dispositions que l'orateur a en vue. Souvent il s'agit de détruire une prévention, de combattre d'avance un sentiment reçu, une opinion arrêtée, d'affaiblir les raisons d'un adversaire puissant et redoutable. On comprend qu'alors l'orateur n'a pas trop de tout son art pour parvenir à